



Technip Energies et Equinor concluent une collaboration stratégique pour accélérer le développement de l'éolien offshore flottant

Juin 16, 2022

La collaboration stratégique entre Equinor, en qualité de développeur de premier plan de l'éolien offshore flottant, et Technip Energies (PARIS : TE) en tant que fournisseur complet de solutions pour l'éolien offshore flottant, a été signée lors de la conférence Seanergy en Normandie, France. Les deux sociétés visent à développer des sous-structures SEMI d'éoliennes flottantes en acier qui contribueront à accélérer le développement technologique de l'éolien offshore flottant, réduire les coûts et de générer des opportunités de création de valeur locales.

Cette collaboration s'appuie sur l'ambition commune des deux sociétés de mener l'industrialisation de l'éolien offshore flottant. En s'associant dès la première phase de conception d'un projet de parc éolien flottant, les deux sociétés entendent tirer parti de l'intégration et de l'utilisation maximale des capacités de fabrication.

Laure Mandrou, Senior Vice President Solutions sans carbone de Technip Energies, a déclaré : « *Nous pensons que le modèle du partenariat est essentiel pour atteindre l'objectif net-zéro. Nous sommes fiers de conclure ce partenariat stratégique avec Equinor, un client de longue date avec lequel nous partageons une vision et un engagement communs: créer un avenir bas carbone. Cet accord prolonge notre récente collaboration dans le domaine de l'éolien offshore flottant, portée par des synergies remarquables liées à l'association des expériences respectives de Technip Energies et d'Equinor dans le développement de technologies et la réalisation de projets révolutionnaires.* »

Beate Myking, Senior Vice President des Solutions renouvelables chez Equinor, a déclaré : « *Nous sommes heureux de notre collaboration avec Technip Energies, qui nous permet de renforcer et développer nos ressources à disposition dans le flottant pour proposer des solutions industrielles personnalisées et localement adaptées pour les futurs projets éoliens offshore flottants.* »

La croissance des énergies renouvelables est nécessaire pour réussir la transition énergétique. Une grande partie de cette croissance proviendra de l'éolien flottant, car près de 80 % des ressources éoliennes offshore se situent dans des eaux profondes qui nécessitent une solution d'éolienne flottante. Si les coûts ont déjà considérablement diminué, il reste encore du chemin à parcourir pour que la technologie flottante devienne commercialement viable. De la construction de la première turbine flottante au monde, Hywind Demo, au premier parc éolien flottant au monde, Hywind Scotland, Equinor a réduit le coût par mégawatt de 70 %. La collaboration stratégique entre Technip Energies et Equinor contribuera à l'industrialisation des solutions éoliennes offshore flottantes.

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de

l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO2. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR») négociés de gré-à-gré aux États-Unis.

Pour plus d'informations : <https://www.technipenergies.com>

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans

leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances

et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les

hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Contacts Technip Energies

Relations avec les investisseurs

Phil Lindsay
Vice-President Investor Relations
Tel: +44 20 7585 5051
Email: Phillip.Lindsay

Relations avec les médias

Stella Fumey
Directrice des Relations Presse & Communication Digitale
Tel: +33 (1) 85 67 40 95
Email: Stella.Fumey

Jason Hyonne
Responsable des Relations Presse et des Réseaux Sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: Jason.Hyonne